

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 12 AVRIL 2018

Etaient Présents 51 titulaires, 2 suppléants, 16 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : Paule BERGES, André BERNOS, Guy BONPAS-BERNET, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Pierre CASAUX-BIC, Jean GASTOU, Alain CAMSUZOU, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Alain TEULADE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Jean-Claude COSTE, Michel CONTOU-CARRERE, Jean-Michel IDOIBE, France JAUBERT-BATAILLE, Cédric PUCHEU, Lydie CAMPELLO, Cédric LAPRUN, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Marc OXIBAR, Fabienne MENE-SAFFRANE, Daniel LACRAMPE, Dominique FOIX, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Aracéli ETCHENIQUE, André LABARTHE, David CORBIN, Bernard UTHURRY, Marylise GASTON, Aurélie GIRAUDON, Robert BAREILLE, Pierre ARTIGUET, Gérard BURS, Elisabeth MIQUEU, Jean-Pierre TERUEL, Evelyne BALLIHAUT, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET, Jacques MARQUEZE

Pouvoirs :

Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
Pierre-Félix CAUHAPÉ	à	Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET
Françoise BESSONNEAU	à	Bernard AURISSET
Jean LASSALLE	à	Marthe CLOT
Jacques NAYA	à	Daniel LACRAMPE
Mailys DEL PIANTA	à	Dominique FOIX
Gérard ROSENTHAL	à	André LABARTHE
Henriette BONNET	à	Denise MICHAUT
Jean-Jacques DALL'ACQUA	à	David CORBIN
Leila LE MOIGNIC-GOUSSIES	à	Aracéli ETCHENIQUE
Maité POTIN	à	Marc OXIBAR
Valérie SARTOLOU	à	Michel ADAM
Jean-Etienne GAILLAT	à	Bernard UTHURRY
Anne BARBET	à	Jean-Michel IDOIBE
Martine MIRANDE	à	Jean CASABONNE
Christophe GUERY	à	Evelyne BALLIHAUT

Suppléants : Albert GOUT suppléant de Suzanne SAGE
Yves CALIARO suppléant de Jean LABORDE

Absents : Joseph LEES (excusé), Yvonne COIG (excusée), Didier BAYENS (excusé), Claude LACOUR (excusé), Gérard LEPRETRE, Pierre SERENA, Didier CASTERES, Dominique LAGRAVE (excusé)

RAPPORT N° 28-180412-TOU-

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE
D'OSSAU : AVENANT N°1

REQU

Le 16 AVR. 2018

SOUS-PREFECTURE
CLERON DE MARIE

Mme CAMPELLO rappelle que par délibération du 15 juin 2017, la Communauté de Communes du Haut-Béarn a signé une convention de partenariat avec la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau afin de poursuivre la collaboration engagée depuis 2009 autour d'un programme commun d'actions touristiques.

Cette convention définit les modalités de partenariat entre les deux communautés de communes.

Le présent avenant a pour objet de préciser :

- Les modalités de portage et de financement des actions collectives,
- Les modalités d'utilisation et de poursuite des outils de communication « Pyrénées béarnaises ».

La Communauté de Communes du Haut-Béarn, coordinatrice également de l'appel à projets régional « Nouvelle Organisation Touristique des Territoires », sera la structure coordinatrice des actions et porteuse de l'animation.

Les Communautés de Communes du Haut-Béarn et de la Vallée d'Ossau se partageront à hauteur de 50/50 l'ensemble des dépenses liées à la mise en œuvre des actions. La structure porteuse facturera à la structure partenaire le coût restant à sa charge, selon la clé de répartition définie.

Les dépenses et les recettes liées à ces actions collectives sont inscrites au budget prévisionnel 2018.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer cet avenant,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, le dit jour 12 avril 2018

Suivent les signatures



Affiché le 16.04.18

Le Président



Daniel LACRAMPE